



Document de base du parti chrétien-social (PCS Suisse)

HarmoS – Standards de formation et qualité de l'école

Eté 2008

Parti chrétien-social suisse (PCS Suisse)

Présidente: Monika Bloch Süss, Bruneggweg 4, 8002 Zürich, Tel. 044 201 19 41,
Fax 044 201 21 14, e-mail: bloch@csp-pcs.ch
Secrétariat central: Marlies Schafer-Jungo, Eichenstr. 79, 3184 Wünnewil,
Tel. 026 496 30 74, e-mail: info@csp-pcs.ch / www.csp-pcs.ch

1. L'objectif de HarmoS?

HarmoS constitue sans doute la plus vaste et plus profonde réforme des écoles en Suisse depuis de nombreuses décennies. Lorsqu'elle sera arrivée à son terme, elle aura complètement restructuré le système scolaire.

HarmoS a trois objectifs:

- une uniformisation sur l'ensemble de la Suisse des structures externes de l'école, comme par exemple l'âge de l'entrée à l'école, la durée de la scolarité primaire et secondaire et l'horaire continu
- une uniformisation du contenu des plans d'étude par région linguistique dans certains domaines principaux
- une amélioration de la qualité de l'école et de son contrôle

Les deux derniers objectifs (l'uniformisation des plans d'étude et l'amélioration de la qualité et des contrôles) doivent être atteints par l'introduction de standards de formation nationaux qui seront évalués à l'aide de tests au terme de la 2^{ème}, 6^{ème} et 9^{ème} année scolaire.

Que sont les standards de formation?

Les standards constituent une normalisation minimale en fonction d'une qualité donnée à atteindre.

Les standards nationaux, tels qu'ils sont projetés par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), doivent définir quelles compétences minimales sont attendues des élèves à un moment donné de la scolarité obligatoire. HarmoS amène un changement fondamental de paradigme dans la compréhension de l'école. L'attention ne sera plus portée principalement sur l'offre de l'école, mais sur le résultat. En termes modernes : la perspective se déplace de l'input sur l'output.

La recherche internationale distingue entre trois types de standards sur lesquels les politiques suisses de la formation se réfèrent :

- **content standards ou curriculum standards**
Standards relatifs au contenu qui décrivent ce que les enseignants doivent enseigner et ce que les élèves doivent apprendre.
- **opportunity-to-learn-standards**
Description des ressources définies par les possibilités de l'apprentissage
- **performance standards**
Qui définissent le niveau de prestation.

Dans les discussions au niveau international, on parle en général de "performance standards". Ils définissent ce qui, dans le concept de la CDIP, est appelé "une attente normative sur la base de laquelle l'école doit enseigner". Ces attentes doivent être contraignantes au niveau national. Le moyen d'y parvenir, la répartition précise de la scolarité, les relations avec les ressources en personnel et financières et autres doivent rester de la compétence des cantons, des communes ou des écoles.

Le grand "chantier HarmoS" est souvent difficile à bien comprendre du fait que tous les aspects et objectifs partiels s'influencent les uns les autres et sont étroitement liés.

1.1. L'uniformisation des structures externes der l'école

HarmoS recherche une uniformisation sur l'ensemble de la Suisse des structures externes de l'école. L'âge du début de la scolarité, la durée des degrés primaires et secondaire et les horaires continus seront déterminés de manière uniforme.

Les conditions structurelles seront décrites dans le concordat HarmoS. Cela sera décidé par l'assemblée plénière des directeurs de l'instruction publique déjà au cours de l'été ou de l'automne 2008. Dès que 10 cantons auront ratifié le concordat, il entrera en vigueur et il complètera le concordat scolaire en vigueur depuis 1970.

1.2. L'uniformisation au niveau du contenu des plans d'étude par région linguistique dans certains domaines principaux

Le processus d'élaboration de standards de formation a commencé en Suisse. Avec HarmoS, le grand projet central de la CDIP, on développe actuellement, pour certaines branches (première langue, langue étrangère, mathématiques et sciences naturelles), des compétences minimales qui doivent être atteintes pour l'ensemble de la Suisse au terme des 2^{ème}, 6^{ème} et 9^{ème} années scolaires. Un modèle de compétences devra être élaboré : une grille de différents niveaux d'exigence liés à des objectifs éducatifs. Le tout constitue alors une sorte de règle de mesure. Sur la base de cette règle de mesure, il sera alors possible de décider où se situent les standards minimal ou de base. Dès lors, les standards nationaux de formation en Suisse deviendront des standards de base : ils décrivent l'ensemble de compétences de base que chaque élève de notre système scolaire doit atteindre.

Les standard de base suisses, et tout le monde est d'accord avec cela, doivent être au bénéfice de l'élève le plus faible, ce 15% qui, comme PISA 2000 l'a montré, sait à peine lire au terme de la 9^{ème} année scolaire. Pour les écoles secondaires ou les écoles moyennes, ces standards devraient par contre avoir moins d'importance.

Ces standards devront être introduits, dans le courant des prochaines années, dans tous les cantons. Le concordat HarmoS oblige les cantons à atteindre un standard de formation donné. Cela se base sur plusieurs bonnes raisons : une famille pourra, à l'avenir, déménager de Bâle-Ville à Bâle-Campagne ou à Brigue sans que les enfants doivent être complètement réorientés au niveau scolaire, comme cela est actuellement partiellement le cas.

L'introduction de standards de formation, ce qui constitue le cœur de HarmoS, suscite actuellement de grandes questions et des peurs, des attentes et des craintes. Ainsi, la Suisse entre dans un monde nouveau de culture de tests encore étranger chez nous.

1.3. Une amélioration de la qualité de l'école et ses contrôles

Par ces efforts vers une standardisation, la CDIP attend une amélioration de la qualité de l'école et aussi un lien avec les développements internationaux qui connaissent depuis un certain temps de rapides progrès dans le domaine de la gestion par objectifs, le développement de standards et l'évaluation dans l'éducation.

Les moyens d'y parvenir, la répartition précise du temps scolaire, la prise en compte des ressources en personnel et financières et autres doit rester de la compétence des cantons ou des communes et des écoles.

2. Que doit apporter HarmoS ?

Les problèmes principaux du système scolaire suisse ont déjà été souvent portés sur la place publique :

- Les élèves suisses sont scolarisés trop tard
- le système scolaire est exceptionnellement sélectif
- on n'arrive pas à intégrer les enfants de couches sociales "éloignées de la formation" et provenant de familles migrantes.

Les différences intercantionales sont énormes et plusieurs élèves, qui étaient parmi les meilleurs dans leur classe, se sont retrouvés mal placés dans des classes d'autres cantons. De plus, la formation de la scolarité obligatoire a été souvent dépréciée par des tests de sélection («Basic-Checks») effectués par des entreprises formatrices.

Chaque projet de réforme scolaire doit dès lors pouvoir être évalué pour savoir s'il est adéquat pour résoudre ces problèmes et pour s'approcher de l'égalité des chances pour chaque élève.

L'objectif doit être d'atteindre une école orientée vers les compétences des élève qui soit à même de transmettre à tous une formation de base qui leur permette de poursuivre leurs études ou leur formation professionnelle.

L'énorme effort financier et humain en faveur d'HarmoS ne peut se justifier que si l'on peut atteindre une amélioration sensible de la scolarité.

3. Quelques aspects critiques de HarmoS

3.1. Le choix des branches

En lien avec le choix de branches de l'OECD (pour les études PISA) et avec le choix de branches allemand, la Suisse s'est aussi déterminée, pour la phase de test et d'introduction, pour les branches première langue, langue étrangère, mathématiques et sciences naturelles. La proposition de la commission d'introduire une branche artistique (œuvres, enseignement de la musique) a été rejeté par le comité. Ainsi, d'une part, on établit et même on renforce, une hiérarchie entre branches importantes et moins importantes. Il faut aussi craindre que les moyens financiers de la recherche soient de plus en plus orientés vers ces branches. D'autre part, la crainte exprimée par certains critiques que les standards renforcent la tendance vers une orientation unilatérale de la formation scolaire est confirmée, et que certains contenus de l'éducation plus difficiles à évaluer tels que l'oralité, la créativité, le développement personnel et le comportement social, ne soient considérés comme négligeables.

Il est très difficile d'évaluer les dégâts qui seront entraînés par cette hiérarchisation, les connaissances dans ce domaine étant très limitées. Il est grand temps d'entreprendre des études plus précises sur la signification des branches créatives ou artistiques pour le développement personnel et intellectuel des enfants.

3.2. L'époque à laquelle sont prévus les tests

La CDIP a prévu des tests après la 2^{ème} année (fin du niveau de base), après la 6^{ème} année (dans la majorité des cantons, fin de la scolarité primaire) et après la 9^{ème} année (fin de la scolarité obligatoire). Cette dernière échéance est un non-sens. Un test qui doit servir d'orientation et, si nécessaire, permettre des corrections, doit avoir lieu à un moment où les mesures d'encouragement et de correction sont encore possibles. Un test à la fin de la 8^{ème} année pourrait montrer qu'un élève n'atteindra vraisemblablement pas l'objectif de formation prévu au terme de la scolarité obligatoire.

A ce terme, il serait possible à l'enseignant de prendre des mesures qui permettraient aux élèves d'atteindre la formation promise jusqu'au terme de leur 9^{ème} année. Au terme de la 9^{ème} année, un test ne peut que confirmer que le but n'a évidemment pas été atteint.

3.3. Fonction des tests

Jusqu'à présent, il n'a pas été explicitement prévu que les tests auront un effet sur les décisions intermédiaires. Mais cela n'est pas non plus exclu par la CDIP, bien au contraire : lors du choix des branches, on a en particulier tenu compte de celles qui "ont une grande importance pour le passage à un autre niveau". Et encore " le mandat du projet HarmoS ne contient à vrai dire pas le développement d'un examen final pour la scolarité obligatoire, mais cela pourrait être une conséquence possible de la mise en place des standards pour la fin de la 9^{ème} année". Ainsi, la CDIP veut réunir sous le même chapeau deux éléments incompatibles. Les tests ne peuvent pas servir en même temps à l'orientation (respectivement à la prise de mesures d'encouragement) et à la sélection. Jusqu'à présent, ce n'est pas non plus clair de savoir qui fera les tests, à quelle fréquence ils seront organisés et si toutes les écoles devront être testées ou si cela se fera par échantillonnage.

3.4. Pas de prise en compte de la formation professionnelle

Il est illusoire de croire que des tests standardisés à la fin de la 9^{ème} année scolaire peuvent revaloriser la fin de la scolarité obligatoire. La recherche d'une place d'apprentissage commence en général durant la 9^{ème} année. L'économie a donc besoin d'informations standardisées au terme de la 8^{ème} année, sinon elle continuera à utiliser ses propres instruments d'évaluation.

Beaucoup d'élèves ne sont pas suffisamment équipés par rapport aux exigences de la vie professionnelle. La question se pose dès lors de savoir dans quelle mesure les standards de formation peuvent contribuer à améliorer le passage entre l'école et la formation professionnelle. Le projet HarmoS n'apporte aucune réponse à cette question.

3.5. Temps et argent

Il n'existe pratiquement aucun canton qui ne planifie pas actuellement des économies dans le domaine de la formation : de plus grandes classes, augmentation du pensum hebdomadaire, suppression de cours et introduction simultanée de nouvelles branches (anglais/allemand précoce), etc.

Une réforme de la formation ainsi que l'introduction de standards de formation demande cependant du temps et de l'argent : pour la formation continue des enseignants, pour l'adaptation des plans d'étude et surtout pour les mesures d'encouragement qui doivent nécessairement découler des tests. Tant que ces moyens financiers ne seront pas disponibles, il ne s'agira que d'un instrument de sélection supplémentaire accompagné d'une dégradation des conditions de travail des enseignants.

3.6. Questions ouvertes

D'autres questions se posent encore au sujet des standards tels qu'ils sont actuellement élaborés.

La question fondamentale est de savoir si les standards servent à l'orientation ou s'ils vont se transformer en instrument de sélection.

Il faut aussi examiner si les standards de langue étrangère prennent en compte les langues de la migration et le potentiel des enfants issus de la migration.

Et, last but not least, comment se comportent les standards par rapport aux modèles d'école intégrative où des élèves handicapés et non handicapés suivent les cours ensemble.

4. La position du PCS Suisse par rapport à HarmoS

4.1. Oui à l'uniformisation des structures

Le PCS Suisse soutient clairement l'uniformisation sur l'ensemble de la Suisse des structures scolaires. Pour le début de la scolarité, il faut favoriser un âge de 4 à 5 ans pour entrer dans le degré de base, organisé sur une durée de 4 ans en moyenne.

Le degré de base doit s'orienter sur les principes de l'intégration et de l'égalité des chances et obtenir, pour cela, suffisamment de moyens. Ce degré de base ne sert pas à une éducation cognitive précoce, mais doit encourager un large développement des compétences, en particulier dans le domaine psychosocial. Les écoles doivent garantir, dès le degré de base, que les enfants et les jeunes provenant de la migration puissent apprendre la langue locale.

La durée de la scolarité obligatoire se compose du degré de base (en général 4 ans), du degré primaire (en général 4 ans) et du degré secondaire I (en général 3 ans).

Le PCS Suisse soutient un système scolaire sans sélection avant la fin de la scolarité obligatoire. Afin d'atteindre ce but, différents modèles intégratifs pour le degré secondaire I sont imaginables, par exemple scuola media, cycle d'orientation, ou un degré d'orientation à un ou plusieurs niveaux.

Il faut introduire partout des écoles avec de véritables horaires continus, avec cantine scolaire et surveillance durant les heures en dehors de l'enseignement.

4.2. Oui mais à une uniformisation du contenu des plans d'étude par région linguistique dans certains domaines principaux

Le PCS Suisse soutient l'uniformisation des plans d'étude pour les branches première langue, langue étrangère, mathématiques et sciences naturelles. Il exige cependant que l'on uniformise aussi les plans d'étude dans au moins un domaine artistique (musique, arts visuels, sport)

Le PCS soutient les tests après la 2^{ème} et la fin de la 6^{ème} année. Il exige cependant que les tests prévus pour la 9^{ème} année soient avancés à la fin de la 8^{ème} année. C'est la seule solution pour que des mesures d'encouragement puissent être prises de manière à ce que les élèves puissent atteindre la formation de base prévue à la fin de la 9^{ème} année. Les tests prévus ne doivent pas servir à la sélection. Ils ne doivent servir qu'à renseigner si les compétences ont été atteintes ou non.

4.3. Oui à une amélioration de la qualité de l'école et aux contrôles :

- par la création de standards faisant partie d'un concept complet du développement pédagogique de la qualité et de l'école;
- par un concept de développement pédagogique de la qualité et de l'école qui ne formule pas que les output (les standards minimaux) mais aussi les input (les objectifs de formation, les lieux de formation, les conditions d'apprentissage et de travail et la qualification du personnel pédagogique);
- par un concept de qualité et de formation qui ne concerne pas seulement les compétences intellectuelles, mais aussi les aptitudes artistiques, sociales et démocratiques;
- par des standards de formation qui favorisent l'égalité des chances et l'amélioration du droit à la formation;
- par une réflexion sur l'encouragement et l'intégration centrée sur les élèves;
- où les standards de formation découlent d'objectifs de formation supérieurs (tels qu'acquérir des compétences pour l'apprentissage, pour les méthodes, sociales)

- où les standards de formation peuvent être utiles comme base pour l'introduction de mesures d'encouragement individuelles, pour le conseil scolaire, pour l'orientation et la comparaison et pour un compte rendu régulier au niveau national;
- où l'évaluation des travaux comparatifs puisse être entreprise par l'école et par les enseignants eux-mêmes;
- où les enseignants et leurs associations participent au développement de standards de formation;
- où les écoles et les enseignants sont préparés à leurs nouvelles tâches par des mesures de formation continue.

Le PCS Suisse rejette des standards de formation qui constitueraient des bases pour des examens centraux de fin de scolarité, pour des déplacements, pour des transferts dans des écoles spéciales où pour un classement des établissements scolaires.

La question des standards de formation offre l'opportunité d'ouvrir une discussion nationale sur la question de savoir quels objectifs doivent suivre nos écoles. Aujourd'hui, nous pouvons déterminer quelle formation nous voulons offrir à nos enfants.